

ACTUALITÉ

DOSSIER ASIE

▷ Entreprise sociale et économie sociale en Asie (partie I)

ERIC BIDET, JACQUES DEFOURNY ET MARTHE NYSSENS

▷ L'émergence du modèle coopératif en Corée du Sud

ERIC BIDET ET HYUNGSIK EUM

▷ L'émergence des entreprises sociales rurales communautaires au Japon

MATSUYO MAKIOM ET KEN-ICHI KITAJIMA

▷ L'entreprise sociale en Chine: ressorts, développements et cadre juridique

XIAOMIN YU

L'ÉCONOMIE SOCIALE EN MOUVEMENT

▷ L'habitat participatif, espace de souveraineté commune ou communauté sélective de l'économie solidaire?

JULIEN VIGNET

L'ÉCONOMIE SOCIALE EN MÉMOIRES

▷ Franc-maçonnerie et mouvement coopératif en région parisienne (1871-1914)

ERIC LEBOUTEILLER

VARIA

▷ Rémunération en coopératives agricoles: les dessous du débat

MARYLINE FILIPPI

TEMPS FORTS

Ardelaine, le temps de la transmission...

Une assemblée générale, une assemblée générale extraordinaire, une table ronde, une réunion du réseau des clients solidaires et une conférence de Jean-François Draperi...: tel était le programme des manifestations centrées sur le passage de relais des fondateurs d'Ardelaine, les 29 et 30 avril derniers à Saint-Pierreville (Ardèche), siège de la Scop. Michel Chaudy et Michel Ronzy en restituent les temps forts.

Fondée à Saint-Pierreville en 1982 en vue de reconstituer la filière de la laine en Ardèche, Ardelaine est devenue au fil du temps une coopérative de développement local. Elle collecte chaque année 70 tonnes de laine chez 250 éleveurs de moutons de la région, qu'elle transforme, dans ses ateliers, en matelas, couettes et divers articles de literie, ainsi qu'en une vaste gamme de vêtements. La production est commercialisée en circuit court aux particuliers, par correspondance, dans les magasins bio et dans les salons et les foires.

La Scop Ardelaine regroupe aujourd'hui quatre bâtiments de 6 à 700 mètres carrés rassemblant les ateliers de production (cardage et filature, confection literie), des ateliers de menuiserie, de mécanique, d'électricité, ainsi que deux parcours muséographiques animés sur l'histoire du travail de la laine, un café-librairie aux thématiques ciblées sur l'économie sociale, l'écologie et le patrimoine, et un pôle alimentaire avec une conserverie et un restaurant bio, une boutique et des espaces de bureaux. Son site de production est donc également un lieu touristique et culturel, qui accueille 20 000 visiteurs par an.

« Cette richesse accumulée dans ce petit village rural situé à une heure de la première ville (Valence, Drôme) appartient à une coopérative et son devenir, quoi qu'il arrive,

est conditionné par la particularité de ses statuts qui en font une sorte de "bien commun" mutualisé entre les associés et au service de son territoire » (Barras B., 2014, Moutons rebelles, Repas éd.).

Le temps de la transmission

Ardelaine tenait son assemblée générale (AG) annuelle le 30 avril 2016. Cet événement revêtait une importance particulière dans la mesure où il actait le passage de relais des fondateurs d'Ardelaine.

La transmission, comme on le sait, est une question centrale de la vie coopérative: le statut et l'organisation de la coopérative facilitent la transmission du capital et de l'outil de travail; en même temps, le départ des fondateurs est fréquemment un moment délicat, lors duquel le projet va être revisité et sa réalisation questionnée.

Ce sont les raisons pour lesquelles la coopérative a anticipé ce moment, où la transmission est officialisée, en activant une animation coopérative. Cette animation ne se limite donc pas au temps de l'AG et de l'élection du conseil d'administration. L'assemblée générale d'Ardelaine du 30 avril vient acter une organisation testée et mise en place progressivement au cours des dernières années. Ce travail collectif a permis également de constituer un « groupe porteur » en guise de comité directeur. L'AG a donc élu son nouveau conseil d'administration (CA), qui a accepté la démission de Gérard Barras de son poste de PDG et celle de Béatrice Barras de son poste de directrice des ressources humaines. Ils resteront membres du CA, qui a élu Meriem Fradj présidente et Tanja Wolf directrice générale. Ce CA, qui a intégré de nouveaux membres, mêle plusieurs générations; il est essentiellement féminin.

La transmission générationnelle oblige à porter une attention particulière à l'équilibre de la détention des parts de capital. Le départ

des fondateurs, porteurs d'une plus grande partie des parts sociales, diminue la part détenue par les salariés, qui doit cependant rester plus importante que la part détenue par les sociétaires extérieurs. Bien que cette question ne soit pas réellement d'actualité pour Ardelaine, les administrateurs ont décidé de l'aborder, dans la mesure où elle se posera tôt ou tard. L'équilibre des parts a fait l'objet d'une discussion au cours de l'assemblée générale extraordinaire, qui a suivi l'AG ordinaire, à partir de deux propositions du CA: l'obligation pour chaque salarié de devenir sociétaire au bout de deux ans et le versement de 1% du salaire au capital de l'entreprise. Ces deux propositions ont été votées (à la quasi-unanimité des membres).

A l'occasion de cette transmission, la Scop Ardelaine avait organisé un ensemble de manifestations, qui se sont déroulées sur deux jours: une émission de radio dans le cadre de la sortie du magazine *De Scop en Scic*, animée par Michel Chaudy (vendredi 29 en matinée, sur le plateau de Radio Mega, radio de la Drôme), avec Béatrice Barras et Jean-François Draperi; une table ronde autour du thème « S'habiller local aujourd'hui? Suivez le fil! », avec: Patrick Mainguené de Soft'in, atelier français de fabrication de chaussures éco-conçues à Romans (Drôme); Thomas Huriez de 1083, marque de jeans et de chaussures fabriqués en France (1083 kilomètres est la distance entre les deux villes les plus éloignées de l'Hexagone), et Meriem Fradj, de la Scop Ardelaine; une réunion du réseau des clients solidaires, qui regroupe des amis d'Ardelaine, pas nécessairement sociétaires; enfin, une conférence de Jean-François Draperi intitulée « Le temps des coopératives ».

MICHEL CHAUDY

Le temps des coopératives

Au terme de cette assemblée de transmission, la conférence de Jean-François Draperi, « Le temps des coopératives », venait à point nommé. Se saisissant de quelques traits

marquants du passé comme du présent d'Ardelaine, les croisant avec les grandes étapes de l'histoire coopérative, Jean-François Draperi a en effet proposé au public attentif, qui avait rempli la salle des fêtes de Saint-Pierre-ville ce samedi 30 avril, sa vision de cette histoire, et fournit une véritable ressource d'intelligibilité, une aide pour penser et construire la durée du projet coopératif, ici et ailleurs. J'en retiens et commente deux mots.

Le « travail », et d'abord l'étonnement devant la quantité de travail que les coopératrices et coopérateurs d'Ardelaine ont mobilisé avec constance, pour « relever, restaurer, équiper, outiller, explorer, inventer, faire grandir pas à pas... » Une telle quantité et une telle constance auraient-elles été envisageables si ce travail avait été « sans qualité »? Je ne le crois pas. Je crois plutôt que l'une des intentions fondatrices était et demeure celle de faire du travail un « travail vivant⁽¹⁾, émancipateur », avec comme boussole la double préoccupation de prendre soin du monde dans toutes ses composantes et de l'agir ensemble.

Etonnement, lancé comme un pont par Jean-François Draperi, vers le moment de la naissance des associations ouvrières de production, où la question du travail était au cœur du débat politique, particulièrement lors de la Révolution de 1848. Droit au travail, droit à l'appropriation des fruits de ce travail, revendication d'en finir avec l'exploitation et la servitude dans laquelle la « nouvelle aristocratie bourgeoise⁽²⁾ » tenait les ouvriers qui, seuls, produisaient le travail utile... : tels étaient, en vrac, les mots d'ordre traduisant une volonté de s'affranchir, de s'émanciper.

Et Jean-François Draperi de nous rappeler l'effervescence de ce moment, moment

(1) Titre d'un ouvrage de Christophe Dejourns, 2009, *Travail vivant 2: travail et émancipation*, Paris, Payot.

(2) William H.S., 1983, *Gens de métier et révolutions, le langage du travail de l'ancien régime à 1848*, Paris, Aubier, p. 333.

de « l'éclosion coopérative⁽³⁾ », qui verra se multiplier une série d'expérimentations multifonctionnelles se développant comme des « micro-républiques communautaires ». Elles ne parviendront cependant pas à durer, car, d'une part, elles seront frappées par la répression impériale, et, d'autre part, elles connaîtront le sort des utopies pratiquées qui est de gagner en réalisme ce qu'elles perdent en imagination⁽⁴⁾, voire en vision prophétique ou messianique.

Voilà donc un pont, celui du travail, jeté sur bientôt deux siècles d'histoire coopérative. Il établit une filiation entre l'aventure Ardelaine et toutes ces expérimentations pionnières, que Jean-François Draperi rassemble dans la première des quatre utopies⁽⁵⁾ coopératives qu'il a distinguées et présentées dans plusieurs de ses ouvrages: celle de la « micro-république des travailleurs ». Voici quelques mots⁽⁶⁾ sur les trois autres, sans doute familières au lecteur de la *Recma*.

La deuxième « utopie » est celle de la « macro-république des consommateurs » (1880-1970), à la poursuite du rêve d'une conquête coopérative de l'industrie commerciale, de l'industrie manufacturière, puis de l'industrie agricole, jusqu'à la République et la Nation; la troisième est celle de la « république du développement coopératif » (1960-1970), c'est celle des pays accédant à l'indépendance et qui promeuvent « les coopératives pour fonder un développement endogène censé leur permettre d'échapper au pouvoir des deux superpuissances »; la quatrième, nous la vivons, c'est celle de la « méso-république coopérative intercoopérative ».

(3) Titre du chapitre 2 de l'ouvrage d'Henri Desroche, 1976, *Le projet coopératif*, Paris, Editions ouvrières.

(4) Selon la formule d'Henri Desroche, *Ibid.*, p. 51.

(5) « Utopies ou effervescences créatrices », dit Jean-François Draperi.

(6) Librement repris au conférencier dans l'article qu'il a écrit avec Cécile le Corroller, 2015, « Coopératives et territoires en France: des liens spécifiques et complexes », *Recma*, n° 335, p. 64.

Une expression un peu lourde, mais précise, dit Jean-François Draperi, et qu'il convient d'explicitier.

« Meso »: « Parce qu'elle n'est ni à l'échelle de l'entreprise, ni à celle du monde, ni à celle des Etats », mais... entre ces échelles, et précisément à l'échelle des territoires.

« République »: c'est l'invariant, un invariant coopératif mondial qui renvoie au socle de la liberté et de l'égalité en droit des personnes, et donc à la démocratie, ainsi qu'à l'horizon d'une fraternité créatrice de solidarité.

« Intercoopérative »: « Parce qu'à la différence des précédentes effervescences, elle s'appuie simultanément sur les pouvoirs des producteurs et des consommateurs [...]. Ces coopérations et échanges [...] fondent l'ancrage territorial, dans la mesure où ils induisent la prise en compte des populations en tant que, à la fois, travailleurs et habitants, c'est-à-dire en tant qu'usagers. » Une expression qui va comme un gant à Ardelaine!

La « république », saisie non plus par la taille mais par la chaîne valeurs-principes-règles. Ainsi peut-elle plus facilement descendre des frontons pour, en quelque sorte, nourrir la conduite d'une action collective « co-entrepreneuriale », inscrite dans le champ de la production marchande sans être ordonnée par la recherche de la maximisation d'un profit privativement approprié. Le choix de la démocratie politique égalitaire: « Une personne, une voix » comme régime d'action conduit à des règles (lois et statuts) qui font reposer, comme l'écrit François Espagne⁽⁷⁾, « les pouvoirs de décisions, de délégation à des membres égaux en droits, parce que [...] ni leur patrimoine ni leur revenu ne fondent leurs droits civiques ». Primauté des personnes et acapitalisme se tiennent ensemble.

(7) François Espagne, ancien secrétaire général de la CGScop, dans son texte « Identifier et définir les SCOP: quelques réflexions personnelles sur la définition, l'identité et l'appellation des sociétés coopératives ouvrières de production », 2009, [non publié].

Ensemble, ils constituent un moteur de transformation socioéconomique, dont la nature, la portée et les conditions ont été au centre des échanges qui ont suivi l'intervention de Jean-François Draperi. Des échanges comme des ferments, qui ont permis de mesurer une nouvelle fois que toute transformation d'ordre général appelle et passe par la maturation de chacun de celles et ceux qui choisissent librement d'accéder à la qualité de co-entrepreneur dans un corps de règles, héritage des expérimentations passées, qui est une ressource précieuse pour faire vivre ce moteur de transformation coopérative! Dire maturation, c'est aussi convoquer le cinquième des principes coopératifs: celui « d'éducation, de formation, d'information », pertinemment illustré par la citation de W.P. Watkins avec laquelle Jean-François Draperi a clos la conférence: « *La coopération est un mouvement économique qui se sert de l'éducation, mais on peut tout aussi bien retourner la proposition et dire que la coopération est un mouvement éducatif qui se sert de l'action économique* ⁽⁸⁾. » Une pensée stimulante pour celles et ceux qui viennent de prendre le relais.

MICHEL RONZY

Le Mercosur coopératif

Le 26 mars 1991, l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay signaient le Traité d'Asunción, donnant naissance au Marché commun du Sud (Mercosur), équivalent austral de l'Aléna pour l'Amérique du Nord. Le Mercosur a acquis sa personnalité juridique internationale par le Protocole d'Ouro Preto, le 17 décembre 1994. Cet accord politique et de coopération constitue la plus importante initiative d'intégration économique réalisée entre des pays en voie de développement. Les quatre pays fondateurs

(8) W.P. Watkins, l'un des historiens du mouvement coopératif international. Ouvrage de référence: *L'Alliance coopérative internationale, 1895-1970*, Londres, ACI, (éd. anglaise, 1970; éd. française, 1971).

ont été rejoints en 2012 par la République du Venezuela, formant un ensemble de plus de 295 millions d'habitants. Cinq États d'Amérique du Sud se sont associés: le Chili (1996), le Pérou (2003), la Bolivie, la Colombie et l'Équateur (2004). Par sa superficie, cette zone constitue le second territoire douanier du monde, entre la Russie et l'Union européenne.

Le Mercosur a vocation à constituer un réseau d'accords commerciaux dans un cadre favorable à l'expression démocratique. Ses langues officielles sont l'espagnol, le portugais et le guarani.

A l'intérieur du bloc régional, existent 120 universités publiques, auxquelles s'ajoute un grand nombre d'universités privées. En 1922 a été créée l'Association des universités du Groupe Montevideo, qui regroupe vingt-deux universités publiques d'Argentine, du Brésil, de Bolivie, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay.

Ce processus d'intégration ne pouvait ignorer la pensée et les potentialités d'action de l'économie coopérative et solidaire. C'est la raison pour laquelle, le 10 octobre 2001, le Groupe du marché commun (GMC) a approuvé la création de la Réunion spécialisée des coopératives (RECM), qui est donc l'agence du Mercosur sur les coopératives, à laquelle participent des institutions gouvernementales et des organisations des secteurs privés des États membres.

Les représentants gouvernementaux sont: l'Institut national des associations et de l'économie sociale (Inaes), Argentine; le Secrétariat d'aide rurale et des coopératives, le Département des coopératives et des associations (Sarc-Denacoop) et le Secrétariat national de l'économie solidaire (Senaes) du ministère du Travail et de l'Emploi (MTE), Brésil; l'Institut national des coopératives (Incoop), Paraguay; l'Institut national des coopératives (Inacoop), Uruguay, et la Surintendance nationale des coopératives (Sunacoop), Venezuela.

Les organisations représentatives du secteur privé sont: la Confédération intercoopérative

ACTUALITÉ

agricole (Coninagro) et la Confédération coopérative de la République argentine (Cooperar); l'Organisation des coopératives brésiliennes (OCB) et la Centrale des coopératives et des entreprises d'économie sociale (Unisol) du Brésil; la Confédération paraguayenne des coopératives (Conpacoop), la Confédération uruguayenne des entités coopératives (Cudecoop) et la Centrale coopérative nationale du Venezuela (Ceconave).

Le bureau de la RECM se trouve au siège du Mercosur, à Montevideo (Uruguay), capitale administrative du bloc. Depuis sa création, la RECM fait du lobbying auprès des organismes du Mercosur, des gouvernements et des États nationaux pour promouvoir et renforcer les mouvements coopératifs de la région, en tant qu'acteurs de développement local et régional.

Parmi les points qui sont à l'agenda de la RECM figure la constitution de coopératives de premier et de second degré, admettant des associés domiciliés dans plus d'un État membre. Il reste cependant à transposer cette décision dans la législation des États membres, car le Mercosur n'a pas, à ce jour, de compétence supranationale.

L'Uruguay a adopté le « statut des coopératives du Mercosur » en décembre 2010. Par ailleurs, la RECM a créé le « fonds de promotion des coopératives du Mercosur ». Cet instrument financier vient en appui aux initiatives coopératives au niveau régional. Depuis une dizaine d'années, la RECM a pris des initiatives et engagé des actions, notamment les suivantes:

- En 2003: déclarations sur le rôle des coopératives dans le Mercosur et sur les coopératives, l'emploi et le travail décent.
- En 2008: projet d'établissement de centres de développement coopératif dans les zones frontalières.
- En 2011: conférence intergouvernementale « Avancées dans la mise en œuvre de la Recommandation 193 de l'OIT », recommandation adoptée en 2002 sur la promotion des coopératives, Montevideo (Uruguay).

• En 2012: Agrobrasilia, rencontre des coopératives du Mercosur à Brasilia; sessions de formation coopérative sur l'équipement touristique des zones frontalières à Concordia (Argentine); filière solidaire de la laine, secrétariat de l'Économie solidaire et d'Aide à la micro et petite entreprise du gouvernement de Rio Grande do Sul, Porto Alegre (Brésil); adhésion de la RECM à l'Année internationale des coopératives, dans le cadre du VII^e Congrès fédéral de l'économie solidaire et des associations de petites et moyennes entreprises, congrès Mercosur.

• En 2013: Rencontre des coopératives et de l'ESS, à Bella Unión (Uruguay); colloque sur « Le rôle des coopératives et des mutuelles dans les économies régionales: leur intégration dans le Mercosur », à Monte Caseros (Argentine); achèvement du programme « Promotion des mouvements coopératifs du Cono Sur, en tant qu'outils d'intégration sociale et de création de travail digne, et comme acteurs du développement et d'approfondissement du Mercosur ».

• En 2014: Expocoop à Curitiba (Brésil), Foire internationale des coopératives et IV^e Rencontre des coopératives des pays du BRICS, groupe comprenant les grandes puissances émergentes actuelles (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud).

• En 2015: présentation des initiatives en cours pour intégrer les coopératives au Paraguay, en Argentine, au Brésil et en Uruguay, à Asunción (Paraguay).

Au cours de la 39^e session plénière, qui s'est tenue à Montevideo en avril 2016, divers axes d'action ont été exposés pour mieux diffuser la pensée coopérative et positionner les coopératives du Mercosur dans les secteurs de la production, du commerce et de la culture. Les échanges commerciaux intercoopératifs intra et extrarégionaux sont riches en potentialités de complémentarité entrepreneuriale, notamment dans le domaine des services. Leur accroissement nécessite une plus grande impulsion institutionnelle.